



# ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU LOIRET

## Comité Départemental du Sport Automobile du Loiret

*Affiliés à la fédération française du sport automobile  
Enregistrée à la Préfecture du Loiret sous le n° 3315  
Agréée par la Jeunesse et Sports sous le n° 12088*

### DOCUMENTS POUR ORGANISER UNE EPREUVE ASA LOIRET (V2)

Au minimum 3 mois et ½ avant l'épreuve (Article R331-24), envoi à l'ASA Loiret (Jannick DAUBIGNE) du dossier comprenant :

- Le projet de règlement particulier (qui prendra en compte les éventuelles remarques de l'ASA Loiret ou de la Ligue du Sport Auto Centre-Val de Loire)
- Le timing
- L'accord des principaux officiels (directeur de course général, président de collège, commissaire technique responsable, relations concurrents, responsable chronométreur, médecin général)
- Plan circuit avec n° d'homologation FFSA ou plans des épreuves spéciales et liaisons
- Déclaration ou demande d'autorisation pour l'organisation d'un évènement motorisé sur une voie ouverte à la circulation publique, un circuit, un terrain ou un parcours (CERFA 13390-03)
- Autorisation du propriétaire du terrain ou des maires et des associations foncières
- Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000
- Attestation d'assurance de l'épreuve
- Attestation d'assurance RC du club organisateur, couvrant les risques ne rentrant pas dans le cadre de l'assurance propre de l'
- Attestation présence ambulance agréée DASS
- Plan de sécurité spectateurs, concurrents, pose hélicoptère, etc. selon RTS FFSA
- Courrier au SDIS
- Courrier au centre hospitalier le plus proche
- Courrier aux douanes indiquant les prestations soumises à taxation ou non taxation, billetterie et vestiaires
- Demande d'autorisation buvette(s) à la mairie de la commune sur laquelle est situé (licence x)
- La convention d'organisation remplie et signée de l'organisateur technique
- Le solde des droits d'inscription à l'ordre de l'ASA Loiret, adressé au trésorier de l'ASA Loiret

Un mois avant et avant publication ou expédition aux concurrents du règlement particulier et du formulaire d'engagement :

- Règlement définitif prenant en compte les éventuelles remarques FFSA, avec le n° de visa Ligue et FFSA
- Publication de ce règlement particulier et du formulaire d'engagement sur le site de l'organisateur technique et sur le site ASA Loiret (Publication sur site uniquement avec visa FFSA)

Une semaine avant l'épreuve (selon réglementations FFSA) :

- Envoi de la liste des engagés à la préfecture (pour les rallyes)
- Publication de la liste engagés sur le site de l'organisateur technique et sur le site ASA Loiret

Siège social : Maison des sports - 1240, Rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET

E mail : [asaloiret@gmail.com](mailto:asaloiret@gmail.com)

Siren : 447 812 793 000 19

Code APE : 926C

Dans les trois jours suivant l'épreuve :

- Envoi de la liste des admis à l'épreuve et du classement final (avec mention des codes ASA et des n° de licence) à PKSOFT
- Envoi de la liste des admis à l'épreuve à l'assureur
- Si accident grave (concurrent ou spectateur), envoi dès la fin de l'épreuve par mail ou fax des infos concernant les identités des victimes, n° de licence, Gendarmerie saisie,..... ainsi que des circonstances de l'accident à la FFSA, à l'attention de Sylvie SALGUES, pour son information et suivi.

Dans les huit jours suivant l'épreuve :

- Envoi des rapports de clôture à ASA Loiret, Ligue du Sport Auto Centre-Val de Loire et FFSA

Fait le 14 février 2017